

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI  
COWANSVILLE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Cowansville du 6 mai 2025, tenue dans la salle de l'hôtel de ville situé au 220, place Municipale.

Sont présents :

Madame Sylvie Beauregard la mairesse  
Monsieur le conseiller Simon Angers District 1  
Monsieur le conseiller Alain Daigle District 2  
Madame la conseillère Marie-France Beaudry District 3  
Monsieur le conseiller Stéphane Lussier District 4  
Monsieur le conseiller Yvon Pepin District 5

Formant quorum et siégeant sous la présidence de madame la mairesse Sylvie Beauregard.

Absent (s) : Madame la conseillère Amélie Fournier District 6

Sont également présents :

M. Claude Lalonde, ing., directeur général, Mme Julie Lamarche, OMA, greffière, Mme Josée Tassé, CPA, OMA, trésorière et M. Marc-Antoine Dunlavey, urbaniste.

Madame la mairesse précise qu'en l'absence de débat sur un point inscrit à l'ordre du jour ou si personne ne demande le vote sur celui-ci, la proposition afférente est adoptée à l'unanimité.

**208-05-2025**

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Appuyé de Monsieur le conseiller Yvon Pepin

Et résolu :

Que la séance soit déclarée ouverte à 19h31.

Adoptée à l'unanimité

**209-05-2025**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Simon Angers

Appuyé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance, tel que soumis le point en affaires nouvelles demeurant ouvert :

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**
4. **APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**
  - 4.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 22 avril 2025
5. **AFFAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL**
6. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
  - 6.1 **Direction générale**
  - 6.2 **Finances et trésorerie**
    - 6.2.1 Dépôt de la liste des dépenses par approuvateur

- 6.2.2 Dépôt de la liste des transferts de fonds budgétaires
- 6.2.3 Dépôt du rapport et des listes des déboursés
- 6.2.4 Mandat à l'Union des municipalités du Québec pour Éclairage de terrain sportif (ECLA-SPORT-2025)
- 6.3 Greffe et affaires juridiques**
- 6.3.1 Désignation de fonctionnaires pour l'application du règlement numéro 1931 concernant la gestion des matières résiduelles
- 7. RÉGLEMENTATION**
- 8. AMÉNAGEMENT URBAIN ET ENVIRONNEMENT**
- 8.1 Demande d'approbation de PIIA 2025-017 / 391 rue Paul-Hébert
- 8.2 Demande d'approbation de PIIA 2025-024 / 395 rue Paul-Hébert
- 8.3 Demande d'approbation de PIIA 2025-025 / 112 rue Albert-Millaire
- 8.4 Demande d'approbation de PIIA 2024-139 / 423, 435 à 441 rue Principale
- 8.5 Demande d'approbation de PIIA 2025-018 / 795 rue Principale
- 8.6 Octroi d'un contrat pour le développement et l'implantation d'une plateforme informatique pour le paiement et le renouvellement des permis animaliers municipaux et autorisation de signature - Attestra
- 8.7 Autorisation de dépenses et affectation du fonds réservé (fonds bleu)
- 8.8 Autorisation de vente de deux parcelles de terrain dans le cadre des travaux de réfection du pont P-04835 (ministère des Transports du Québec) - partie des lots 3 799 333 et 3 799 347 - rue Beaumont
- 9. INFRASTRUCTURES ET IMMOBILISATIONS**
- 9.1 Approbation du compte rendu du comité de la sécurité publique du 24 avril 2025
- 9.2 Autorisation de dépenses et affectation du fonds d'administration générale - Achat de traverses lumineuses pour passage piétonnier
- 9.3 Adjudication d'un contrat pour la fourniture d'une chargeuse compacte avec fraiseuse à froid
- 9.4 Adjudication d'un contrat pour l'achat d'un finisseur d'enrobé bitumineux
- 10. LOISIRS ET CULTURE**
- 10.1 Politique de la famille et des aînés - Adoption du plan d'action
- 10.2 Politique de la famille et des aînés - Nomination du comité de suivi
- 10.3 Appel projet en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes - Production et dépôt d'une demande de subvention au ministère de la Culture et des Communications du Québec
- 10.4 Autorisation de fermeture de rue - mini Color run - école Saint-Léon, pavillon JBH Larocque
- 10.5 Autorisation de fermeture de rue et d'occupation du stationnement du Pavillon des sports - Soif de musique
- 10.6 Autorisation de fermeture de rues et d'espaces de stationnement - École Curé-A.-Petit - Triathlon scolaire
- 10.7 Autorisation de fermeture d'une portion de stationnement et d'occupation du parc Centre-ville - Soif de musique Place branchée
- 10.8 Autorisation de signature - Bail de la cantine du parc Pierre-Lussier
- 10.9 Autorisation de dépenses - Travaux de réaménagement et mise aux normes de l'hôtel de ville
- 10.10 Autorisation de dépenses - Modernisation de l'éclairage de terrains sportifs
- 10.11 Autorisation de dépôt d'un dossier de candidature — Reconnaissance à titre de Municipalité amie des enfants (MAE)
- 11. SÉCURITÉ CIVILE ET INCENDIES**
- 12. RESSOURCES HUMAINES**
- 12.1 Modification à la grille salariale du personnel cadre
- 12.2 Embauche d'un employé cadre - Directeur des travaux publics - Service des infrastructures et des immobilisations
- 13. AFFAIRES NOUVELLES**

14. DÉPÔT DE DOCUMENTS
15. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS
16. LEVÉE DE LA SÉANCE

Adoptée à l'unanimité

#### **PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

**Une première période de questions est tenue tel que requis par la loi. Des citoyens questionnent les membres du conseil.**

#### **APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**

**210-05-2025**

##### **Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 22 avril 2025**

Considérant que copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 22 avril 2025, a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chap. C-19), la greffière est dispensée d'en faire la lecture;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Appuyé par Monsieur le conseiller Yvon Pepin

Et résolu :

D'approuver tel que soumis, le procès-verbal de la séance ordinaire du 22 avril 2025.

Adoptée à l'unanimité

#### **AFFAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL**

##### **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

###### **Direction générale**

###### **Finances et trésorerie**

**211-05-2025**

##### **Dépôt de la liste des dépenses par approbateur**

Considérant le *Règlement numéro 1919 en matière de délégation de pouvoir, de contrôle et de suivi budgétaires* actuellement en vigueur et plus spécifiquement la section 2 portant sur la délégation du pouvoir d'autoriser des dépenses;

Considérant l'application de l'article 477.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) concernant toute autorisation de dépenses accordée à un employé ou fonctionnaire;

Considérant la liste des dépenses par approbateur pour la période du 25 mars 2025 au 29 avril 2025 préparée par la trésorière;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Pepin

Appuyé par Monsieur le conseiller Simon Angers

Et résolu :

D'accepter la liste des dépenses par approbateur déposée par la trésorière pour la période du 25 mars 2025 au 29 avril 2025.

Adoptée à l'unanimité

212-05-2025

**Dépôt de la liste des transferts de fonds budgétaires**

Considérant le *Règlement numéro 1919 en matière de délégation de pouvoir, de contrôle et de suivi budgétaires* actuellement en vigueur et plus spécifiquement la section 7 portant sur la délégation et politique de variation et de transferts de fonds budgétaires;

Considérant la liste des transferts de fonds budgétaires autorisés par la trésorière pour le mois d'avril 2025;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Appuyé par Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Et résolu :

D'accepter la liste des transferts de fonds budgétaires déposée par la trésorière pour le mois d'avril 2025.

Adoptée à l'unanimité

213-05-2025

**Dépôt du rapport et des listes des déboursés**

Considérant le *Règlement numéro 1919 en matière de délégation de pouvoir, de contrôle et de suivi budgétaires* actuellement en vigueur;

Considérant le rapport des déboursés autorisés pour le mois d'avril 2025 préparé par la trésorière;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Appuyé par Monsieur le conseiller Simon Angers

Et résolu :

D'accepter le rapport des déboursés, y incluant les listes des paiements, autorisés en vertu du règlement 1919 pour la période du mois d'avril 2025, déposé par la trésorière, soit :

- la liste des paiements, pour la somme de 1 998 910,90 \$, et
- les salaires, pour la somme de 700 891,70 \$;

pour un total de 2 699 802,60 \$.

Adoptée à l'unanimité

214-05-2025

**Mandat à l'Union des municipalités du Québec pour l'éclairage de terrain sportif (ECLA-SPORT-2025)**

Considérant que la Ville de Cowansville présente une demande d'adhésion à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de joindre son regroupement d'achats et le contrat octroyé suivant l'appel d'offres publics ECLA-SPORT-2025, pour un achat regroupé de Luminaire;

Considérant que l'article 29.9.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) :

- Permet à une municipalité de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de biens meubles;
- Précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- Précisent que le présent processus contractuel est assujéti au « Règlement numéro 26 sur la gestion contractuelle de l'UMQ pour ses

ententes de regroupement » adopté par le conseil d'administration de l'UMQ;

Considérant que la Ville désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le changement des éclairages sportifs dans les quantités nécessaires pour ses activités et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par l'UMQ;

Considérant que la Ville de Cowansville, désire participer à cet achat regroupé pour se procurer des services clés en main visant la conversion d'éclairage pour les terrains sportifs, en luminaires à technologie DEL dans les quantités nécessaires pour ses activités à compter du 19 septembre 2025 et jusqu'à son échéance, fixée au 19 septembre 2028;

Considérant la recommandation du responsable de l'approvisionnement et de la directrice du Service des finances et de la trésorerie;

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Appuyé par Monsieur le conseiller Yvon Pepin

Et résolu :

De confirmer l'adhésion de la Ville au regroupement d'achats de l'UMQ pour la période du 19 septembre 2025 au 18 septembre 2028 pour assurer du service clé en main visant la conversion d'éclairage pour les terrains sportifs, en luminaires à technologie DEL nécessaire aux activités de notre organisation municipale.

Qu'un contrat d'une durée de 3 ans sera octroyé selon les termes prévus au document d'appel d'offres et des lois applicables.

De confier à l'UMQ le pouvoir de bénéficier ou non de l'option de renouvellement prévue au contrat, le cas échéant, et de prendre la décision au nom de la Ville.

De s'engager à compléter pour l'UMQ, dans les délais fixés, le formulaire d'inscription en ligne qui vise à connaître les quantités annuelles des luminaires dont la Ville prévoit avoir besoin.

De s'engager à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si la Ville avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjugé.

De s'engager à ce que la Ville de Cowansville reconnaisse que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants; ledit taux est fixé annuellement et précisé dans le document d'appel d'offres.

De transmettre une copie de la présente résolution à l'Union des municipalités du Québec.

Adoptée à l'unanimité

### **Greffes et affaires juridiques**

**215-05-2025**

#### **Désignation de fonctionnaires pour l'application du règlement numéro 1931 concernant la gestion des matières résiduelles**

Considérant l'entrée en vigueur du règlement numéro 1931 concernant la gestion des matières résiduelles adopté lors de la séance qui s'est tenue le 22 avril 2025;

Considérant qu'en vertu des dispositions dudit règlement, le conseil municipal peut désigner par résolution les personnes chargées de voir à l'administration et à l'application de celui-ci;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Simon Angers

Appuyé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Et résolu :

De désigner les fonctionnaires municipaux suivants pour voir à l'administration, l'application et l'émission de constats d'infraction pour le règlement numéro 1931 concernant la gestion des matières résiduelles, ainsi que pour tout amendement qui pourrait être adopté en lien avec celui-ci :

- Carl Lacroix : Chef de Division
- Jade Lagacé : Chef de Division
- Frédéric Lessard : Chef de Division
- Vincent Lussier : Chef de Division

Adoptée à l'unanimité

## **RÉGLEMENTATION**

### **AMÉNAGEMENT URBAIN ET ENVIRONNEMENT**

**216-05-2025**

#### **Demande d'approbation de PIIA 2025-017 / 391 rue Paul-Hébert**

Considérant l'avis favorable à l'unanimité du comité consultatif d'urbanisme émis à l'égard de la présente demande en date du 8 avril 2025;

Considérant les plans et documents portant le titre « Demande de PIIA 2025-017 / 391 rue Paul-Hébert » datés du 8 avril 2025, et soumis au soutien des présentes;

Considérant que la présente autorisation est valide pour une durée de 3 ans maximum à compter de ce jour;

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Appuyé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Et résolu :

D'approuver la demande de PIIA 2025-017 relative à la future propriété sise au 391 rue Paul-Hébert, lot 6 486 343 du cadastre du Québec, de manière à permettre la construction d'une habitation unifamiliale de 1 étage avec garage intégré, le tout tel qu'apparaissant sur les plans et documents soumis au soutien des présentes.

Adoptée à l'unanimité

**217-05-2025**

#### **Demande d'approbation de PIIA 2025-024 / 395 rue Paul-Hébert**

Considérant l'avis favorable à l'unanimité du comité consultatif d'urbanisme émis à l'égard de la présente demande en date du 8 avril 2025;

Considérant les plans et documents portant le titre « Demande de PIIA 2025-024 / 395 rue Paul-Hébert » datés du 8 avril 2025, et soumis au soutien des présentes;

Considérant que la présente autorisation est valide pour une durée de 3 ans maximum à compter de ce jour;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Simon Angers

Appuyé par Monsieur le conseiller Yvon Pepin

Et résolu :

D'approuver la demande de PIIA 2025-024 relative à la future propriété sise au 395 rue Paul-Hébert, lot 6 486 344 du cadastre du Québec, de manière à permettre la construction d'une habitation unifamiliale de 1 étage avec garage intégré, le tout tel qu'apparaissant sur les plans et documents soumis au soutien des présentes.

Adoptée à l'unanimité

**218-05-2025**

**Demande d'approbation de PIIA 2025-025 / 112 rue Albert-Millaire**

Considérant l'avis favorable, sous conditions, à l'unanimité du comité consultatif d'urbanisme émis à l'égard de la présente demande en date du 8 avril 2025;

Considérant les plans et documents portant le titre « Demande de PIIA 2025-025 / 112 rue Albert-Millaire » datés du 8 avril 2025, et soumis au soutien des présentes;

Considérant que la présente autorisation est valide pour une durée de 3 ans maximum à compter de ce jour;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Appuyé par Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Et résolu :

D'approuver la demande de PIIA 2025-025 relative à la future propriété sise au 112 rue Albert-Millaire, lot 6 563 488 du cadastre du Québec, de manière à permettre la construction d'une habitation multifamiliale de 4 logements, le tout tel qu'apparaissant sur les plans et documents soumis au soutien des présentes, aux conditions suivantes :

1. Planter un minimum de deux arbres en cour avant, dont l'essence doit être de type à grand déploiement, contrairement à l'arbre de moyen déploiement actuellement prévu. De plus, les arbres à planter devront avoir un calibre minimal de 60 mm (diamètre mesuré à 15 cm du sol), une hauteur minimale de 15 m à maturité, et au maximum 50 % d'entre eux pourront être de la même essence.
2. Utiliser pour les revêtements de toiture une teinte plus pâle que le « Noir 2 tons » actuellement proposé. Principalement pour celui du bardeau d'asphalte.

Adoptée à l'unanimité

**219-05-2025**

**Demande d'approbation de PIIA 2024-139 / 423, 435 à 441 rue Principale**

Considérant l'avis favorable à l'unanimité du comité consultatif d'urbanisme émis à l'égard de la présente demande en date du 8 avril 2025;

Considérant les plans et documents portant le titre « Demande de Suivi PIIA 2024-139 / 423, 435 à 441 rue Principale » datés du 8 avril 2025, et soumis au soutien des présentes;

Considérant que la présente autorisation est valide pour une durée de 3 ans maximum à compter de ce jour;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Appuyé par Monsieur le conseiller Simon Angers

Et résolu :

D'approuver la demande de PIIA 2024-139 relative aux propriétés sises au 423, 435 à 441 rue Principale, lots 3 356 134 et 3 356 135 du cadastre du Québec, de manière à permettre la construction de 2 habitations multifamiliales dont 1 immeuble de 57 logements (bâtiment B), de 4 étages avec un garage souterrain, et 1 immeuble de 42 logements (bâtiment C), de 4 étages avec un garage souterrain, faisant partie d'un projet intégré, et le tout tel qu'apparaissant sur les plans et documents soumis au soutien des présentes, aux conditions suivantes :

1. Les travaux d'aménagement paysager doivent être exécutés conformément aux plans soumis incluant la phase 1 du projet intégré, en respectant strictement le nombre, le calibre des spécimens et les techniques de plantation définis. Toute divergence par rapport aux plans approuvés devra être corrigée ou faire l'objet d'une nouvelle autorisation.
2. La présente autorisation est également conditionnée à l'analyse et aux vérifications nécessaires avant la signature du protocole d'entente.

Adoptée à l'unanimité

**220-05-2025**

**Demande d'approbation de PIIA 2025-018 / 795 rue Principale**

Considérant l'avis du comité consultatif d'urbanisme émis à l'égard de la présente demande en date du 8 avril 2025;

Considérant les plans et documents portant le titre « PIIA 2025-018 / 795 rue Principale » datés du 8 avril 2025 et soumis au soutien des présentes;

Considérant la carte d'affaires reçue comme référence pour le bleu du panneau d'enseigne;

Considérant qu'à l'occasion de la présente séance, aucun citoyen n'a manifesté l'intérêt de se faire entendre relativement à cette demande;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Appuyé par Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Et résolu :

D'autoriser avec condition, la demande de PIIA 2025-018 relative à la propriété sise au 795 rue Principale, lot 3 356 950 du cadastre du Québec, de manière à permettre la pose d'une nouvelle enseigne sur poteaux, le tout tel qu'apparaissant sur les plans et documents soumis au soutien des présentes.

**CONDITIONS :** Poteaux en bois massif, couleur coquille d'œuf identique aux boiseries du bâtiment principal.  
Couleur bleu du panneau conforme à celui de la carte d'affaires.

Adoptée à l'unanimité

**221-05-2025**

**Octroi d'un contrat pour le développement et l'implantation d'une plateforme informatique pour le paiement et le renouvellement des permis animaliers municipaux et autorisation de signature - Attestra**

Considérant que la Ville assure la gestion des animaux de compagnie sur son territoire;

Considérant que le Règlement numéro 1860-02-2020 concernant le contrôle des animaux oblige l'obtention d'un permis de garde pour les chiens et les chats;

Considérant que pour la mise en œuvre du registre, une plateforme informatique est requise pour le paiement et le renouvellement des permis animaliers municipaux;

Considérant qu'ATTESTRA a développé l'application Web ALATRACE dédiée aux services animaliers et municipalités afin de les assister avec la gestion animalière sous leur responsabilité;

Considérant que les coûts associés à la réalisation du mandat sont assumés par la Ville, sous forme de paiement pour chaque nouveau permis animalier ou renouvellement de permis;

Considérant que les paiements sont établis à 3,80\$ plus taxes par permis;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Appuyé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Et résolu :

D'octroyer le contrat pour le développement et l'implantation d'une plateforme informatique ALATRACE pour le paiement et le renouvellement des permis animaliers municipaux pour une période de cinq (5) ans à compter de la signature de l'entente, pour un tarif de 3,80\$ plus taxes par permis par animal enregistré. Selon un estimer de 1 900 animaux par année, le cout total estimé du contrat est de 41 506 \$ pour les cinq (5) années, toutes taxes incluses.

De prévoir les deniers requis aux fins de cette dépense annuellement au budget de fonctionnement et puisés à même le fonds d'administration générale selon le nombre d'animaux enregistrés sur la plateforme annuellement (poste budgétaire 02-290-00-452).

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, l'Entente de services entre ATTESTRA et la Ville, telle que soumise au conseil municipal lors de la présente séance, ainsi que tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

#### **222-05-2025**

#### **Autorisation de dépenses et affectation du fonds réservé (fonds bleu)**

Considérant le projet de l'arrachage manuel pour le contrôle du myriophylle a épis qui se déroulera au courant de l'été;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Simon Angers

Appuyé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Et résolu :

D'autoriser une dépense maximale de 5 000 \$ taxes nettes pour divers travaux d'assistance avec le Comité de sauvegarde du bassin versant du Lac Davignon ainsi que pour la fourniture de matériel en lien avec le mandat de travaux de bâchage au lac Davignon.

De puiser les deniers requis aux fins de cette dépense à même la réserve financière du fonds bleu créée en vertu du Règlement 1913 décrétant la création d'une réserve financière (fonds bleu).

Adoptée à l'unanimité

#### **223-05-2025**

#### **Autorisation de vente de deux parcelles de terrain dans le cadre des travaux de réfection du pont P-04835 (ministère des Transports du Québec) - partie des lots 3 799 333 et 3 799 347 - rue Beaumont**

Considérant que le ministère des Transports du Québec (MTQ) doit procéder à des travaux de réfection du pont P-04835, sous sa juridiction et situé sur la rue Beaumont;

Considérant qu'afin de réaliser les travaux, le MTQ doit procéder à l'acquisition de quatre parcelles de terrain, dont deux qui sont propriété de la Ville;

Considérant que la Ville est propriétaire de deux parcelles, soit une partie des lots 3 799 333 et 3 799 347, d'une superficie de 40 et 93,32 mètres carrés respectivement;

Considérant que les parcelles sont évaluées à 3 333 \$, selon l'évaluateur mandaté par le MTQ;

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Appuyé par Monsieur le conseiller Yvon Pepin

Et résolu :

De vendre au ministère des Transports du Québec (MTQ) deux parcelles de terrain, soit une partie des lots 3 799 333 et 3 799 347, d'une superficie de 40 et 93,32 mètres carrés respectivement, pour une somme de 3 500 \$, plus les taxes applicables.

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte de vente à intervenir entre la Ville et le MTQ.

Adoptée à l'unanimité

## **INFRASTRUCTURES ET IMMOBILISATIONS**

**224-05-2025**

### **Approbation du compte rendu du comité de la sécurité publique du 24 avril 2025**

Considérant la réunion du comité de la sécurité publique tenue le 24 avril 2025;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Pepin

Appuyé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Et résolu :

D'approuver tel que soumis, le compte rendu du comité de la sécurité publique du 24 avril 2025.

Adoptée à l'unanimité

**225-05-2025**

### **Autorisation de dépenses et affectation du fonds d'administration générale - Achat de traverses lumineuses pour passages piétonniers**

Considérant que la dépense a été prévue au programme triennal d'immobilisations (PTI) 2025 adopté le 16 décembre 2024 ;

Considérant l'estimation de coût préparé par le Service des infrastructures et des immobilisations daté du 17 avril 2025 ;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Simon Angers

Appuyé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Et résolu :

D'autoriser une dépense estimée de 34 700 \$ taxes nettes pour l'achat de traverses lumineuses pour 3 passages piétonniers, tel que décrit à l'annexe A soumis au soutien des présentes.

D'autoriser une affectation du fonds général aux activités d'investissements pour le paiement de cette dépense.

Adoptée à l'unanimité

226-05-2025

**Adjudication d'un contrat pour la fourniture d'une chargeuse compacte avec fraiseuse à froid**

Considérant que la Ville de Cowansville a procédé à un appel d'offres public pour la fourniture d'une chargeuse compacte avec fraiseuse à froid (appel d'offres no 06-INF-P-25), tel que prévu par la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C-19);

Considérant que deux soumissionnaires ont déposé une soumission aux date et heure prévues à l'appel d'offres, à savoir :

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix total (taxes incluses)</u>
Brandt Tractor Ltd	173 612,25 \$
Équipements Marquis Inc.	175 911,75 \$

Considérant qu'après analyse, toutes les soumissions se sont avérées conformes aux exigences spécifiées aux documents d'appel d'offres;

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Appuyé par Monsieur le conseiller Yvon Pepin

Et résolu :

D'adjuger le contrat pour la fourniture d'une chargeuse compacte avec fraiseuse à froid (appel d'offres no 06-INF-P-25) au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Brandt Tractor Ltd, pour un montant total de 173 612,25 \$, le tout, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres.

De puiser les deniers requis aux fins de la présente dépense à même le fonds de roulement et de fixer le terme du remboursement à 5 ans.

Adoptée à l'unanimité

227-05-2025

**Adjudication d'un contrat pour l'achat d'un finisseur d'enrobé bitumineux**

Considérant que la Ville de Cowansville a procédé à un appel d'offres public pour l'achat d'un finisseur d'enrobé bitumineux (appel d'offres no 03-INF-P-25), tel que prévu par la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C-19);

Considérant qu'un soumissionnaire a déposé une soumission aux date et heure prévues à l'appel d'offres, à savoir :

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix total (taxes incluses)</u>
Brandt Tractor Ltd	517 272,52 \$

Considérant qu'après analyse, la soumission s'est avérée conforme aux exigences spécifiées aux documents d'appel d'offres;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Appuyé par Monsieur le conseiller Simon Angers

Et résolu :

D'adjuger le contrat pour l'achat d'un finisseur d'enrobé bitumineux (appel d'offres no 03-INF-P-25) au plus bas soumissionnaire conforme, soit

l'entreprise Brandt Tractor Ltd, pour un montant total de 517 272,52 \$, le tout, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres.

De puiser les deniers requis aux fins de la présente dépense à même le règlement d'emprunt 1924 et que le terme de remboursement de cet emprunt soit fixé à 10 ans.

Adoptée à l'unanimité

## **LOISIRS ET CULTURE**

**228-05-2025**

### **Politique de la famille et des aînés - Adoption du plan d'action**

Considérant que la Ville de Cowansville souhaite obtenir une reconnaissance Municipalité Amie des aînés (MADA) auprès du Secrétariat aux aînés au terme de la présente démarche;

Considérant qu'elle souhaite également être reconnue par le ministère de la Famille dans sa volonté d'œuvrer activement en faveur des familles de son territoire;

Considérant que la Ville a pour mission d'assurer le bien-être de ses citoyennes et citoyens ainsi que la vitalité de sa communauté;

Considérant que la démarche Municipalité amie des aînés (MADA) relève d'un pouvoir de la Ville lui permettant d'intervenir dans les limites de ses compétences et de jouer un rôle actif auprès des aînés;

Considérant que la politique familiale municipale (PFM) relève d'un pouvoir de la Ville lui permettant d'intervenir dans les limites de ses compétences et de jouer un rôle actif auprès des familles;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Simon Angers

Appuyé par Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Et résolu :

De procéder à l'adoption de la Politique de la famille et des aînés et de son plan d'action 2025-2029.

Adoptée à l'unanimité

**229-05-2025**

### **Politique de la famille et des aînés - Nomination du comité de suivi**

Considérant l'importance pour la Ville de Cowansville de déployer les actions contenues dans le plan d'action;

Considérant que les membres du comité de suivi seront responsables d'assurer le suivi et le soutien de la réalisation des actions lors du processus de mise en œuvre;

Considérant que la Ville de Cowansville souhaite obtenir une reconnaissance Municipalité Amie des aînés (MADA) auprès du Secrétariat aux aînés au terme de la présente démarche;

Considérant qu'elle souhaite également être reconnue par le ministère de la famille dans sa volonté d'œuvrer activement en faveur des familles de son territoire;

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Appuyé par Monsieur le conseiller Yvon Pepin

Et résolu :

De procéder à la création d'un comité de suivi, sous la présidence de 2 conseillers municipaux, qui sera composé des membres suivants :

- Un conseiller municipal responsable des questions familles, soit M. Simon Angers;
- Un conseiller municipal responsable des questions aînés, soit Mme Marie-France Beaudry;
- Deux représentants du Service des loisirs et de la culture soit le directeur et le responsable de la vie communautaire;
- Un représentant du Service l'aménagement urbain et de l'environnement;
- Représentants les Aînés : M. Pierre Boucher citoyen/ancien enseignant, un représentant de l'Association Québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées (AQDR) et un représentant de l'Association des personnes handicapées physiques de Brome-Missisquoi (APHPBM);
- Représentants les familles : Mme Isabelle Pelletier citoyenne/ergothérapeute, une organisatrice communautaire du CIUSS de l'Estrie-CHUS – pôle de Cowansville et région.

Le mandat du comité sera d'assurer le suivi et le déploiement du plan d'action de la Politique de la famille et des aînés.

Adoptée à l'unanimité

**230-05-2025**

**Appel projet en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes - Production et dépôt d'une demande de subvention au ministère de la Culture et des Communications du Québec**

Considérant que le ministère de la Culture et des Communications a mis sur pied le Programme de développement des collections des bibliothèques publiques autonomes qui a pour objectif de favoriser l'acquisition de livres, de périodiques, d'enregistrements audio, de documents multimédias, de documents numériques et de bases de données;

Considérant que l'appel est pluriannuel;

Considérant que la Ville de Cowansville remplit et atteint les exigences et les objectifs du programme depuis de nombreuses années en plus d'avoir produit une politique de développement des collections;

Considérant que la grande diversité des documents offerts en location à la bibliothèque permet d'offrir un service de qualité et d'accès aux citoyens de Cowansville;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Appuyé par Monsieur le conseiller Simon Angers

Et résolu :

D'autoriser la production et le dépôt au ministère de la Culture et des Communications du Québec d'une demande d'aide financière pour 2025 et 2026 dans le cadre de l'appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes.

De désigner la directrice du Service des loisirs et de la culture, ou le directeur général, à titre de mandataire aux fins de ce projet et d'autoriser ce dernier à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile ou nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

**231-05-2025**

**Autorisation de fermeture de rue - mini Color run - école Saint-Léon, pavillon JBH Larocque**

Considérant que l'école Saint-Léon pavillon JBH Larocque, qui est responsable de l'organisation du mini Color run, demande l'autorisation de tenir cet événement le lundi 26 mai 2025 dans les rues de la ville;

Considérant que la Ville est accréditée Municipalité Amie des enfants;

Considérant que l'événement cadre avec la Politique sur les saines habitudes de vie de la Ville;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Appuyé par Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Et résolu :

D'autoriser l'école Saint-Léon pavillon JBH Larocque à tenir dans les rues de la ville, le mini Color run, le lundi 26 mai 2025 de 10h à 10h30.

D'autoriser la fermeture complète de la rue Laurier pour la section en face de l'école pendant toute la durée de l'événement.

D'apporter un soutien logistique à cette activité.

De transmettre une copie de la présente résolution à la Sûreté du Québec.

Adoptée à l'unanimité

**232-05-2025**

**Autorisation de fermeture de rue et d'occupation du stationnement du Pavillon des sports - Soif de musique**

Considérant que la Ville souhaite encourager la tenue d'événements culturels sur son territoire;

Considérant que l'événement Soif de Musique doit assurer la sécurité des visiteurs;

Considérant que les organisateurs de l'événement s'engagent à respecter le plan sécurité en vigueur;

Considérant que le plan fourni permet aux véhicules d'urgences de circuler;

Considérant que la Ville autorise la vente et la consommation de boissons alcoolisées lors de l'événement;

Considérant le Règlement numéro 1932 (RM 460) concernant la paix, l'ordre et les nuisances qui édicte les règles concernant la possession et la consommation d'alcool dans un endroit public;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Pepin

Appuyé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Et résolu :

D'autoriser la fermeture de la rue Mercier entre la rue de la Rivière et l'entrée du stationnement des autobus de l'école secondaire Massey-Vanier du 1<sup>er</sup> au 7 juillet inclusivement.

D'autoriser l'occupation du stationnement du Pavillon des sports du 27 juin au 8 juillet inclusivement.

D'autoriser la vente et la consommation de boissons alcoolisées dans le stationnement du Pavillon des sports du 2 au 6 juillet lors de l'événement.

De transmettre une copie de la présente résolution à la Sûreté du Québec.

Adoptée à l'unanimité

233-05-2025

**Autorisation de fermeture de rues et d'espaces de stationnement - École Curé-A.-Petit - Triathlon scolaire**

Considérant la demande d'autorisation présentée par l'école Curé-A.-Petit afin de tenir un triathlon scolaire dans le secteur du parc Davignon le 18 juin 2025;

Considérant que la Ville souhaite encourager les événements sportifs dans les écoles;

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Appuyé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Et résolu :

D'autoriser l'école Curé-A.-Petit à tenir un triathlon scolaire le mercredi 18 juin 2025 de 8 h 30 à 12 h.

D'autoriser la fermeture des espaces de stationnement sur le boulevard Davignon, longeant le parc Davignon le 18 juin 2025, de 7 h à 11 h 30.

D'autoriser la fermeture des rues place Municipale, James, Oxford et Church (entre James et Oxford), le boulevard Davignon dans une direction (entre Oxford et James), le 18 juin 2025, de 9 h à 11 h 30.

D'apporter un soutien technique à cette activité afin de sécuriser les lieux.

De transmettre une copie de la présente résolution à la Sûreté du Québec.

Adoptée à l'unanimité

234-05-2025

**Autorisation de fermeture d'une portion de stationnement et d'occupation du parc Centre-ville - Soif de musique Place branchée**

Considérant que la Ville souhaite encourager la tenue d'événements culturels sur son territoire;

Considérant que l'événement Soif de Musique - Place branchée doit assurer la sécurité des visiteurs;

Considérant que la Ville autorise la vente et la consommation de boissons alcoolisées lors de l'événement;

Considérant le Règlement numéro 1932 (RM 460) concernant la paix, l'ordre et les nuisances qui édicte les règles concernant la possession et la consommation d'alcool dans un endroit public;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Appuyé par Monsieur le conseiller Simon Angers

Et résolu :

D'autoriser la fermeture d'une petite partie du stationnement du parc Centre-ville du 2 au 7 juillet inclusivement selon le plan fourni.

D'autoriser l'occupation du parc Centre-ville du 2 au 7 juillet inclusivement.

D'autoriser la vente et la consommation de boissons alcoolisées dans le parc Centre-ville du 3 au 5 juillet lors de l'événement Soif de musique - Place branchée.

Adoptée à l'unanimité

235-05-2025

**Autorisation de signature - Bail de la cantine du parc Pierre-Lussier**

Considérant que le bail de la cantine du parc Pierre-Lussier est venu à échéance en 2024;

Considérant que la Ville souhaite encourager les commerces locaux et l'offre alimentaire variée;

Considérant que la Ville désire assurer un accès aux installations sanitaires de la cantine pour les usagers du parc;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Pepin

Appuyé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Et résolu :

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, un nouveau bail de location à intervenir avec 9387-8114 Québec Inc., d'une durée d'un an à partir du 1<sup>er</sup> mai 2025, requis pour l'exploitation d'une cantine située sur l'emplacement du parc Pierre-Lussier.

Adoptée à l'unanimité

236-05-2025

**Autorisation de dépenses - Travaux de réaménagement et mise aux normes de l'hôtel de ville**

Considérant que la dépense a été prévue du programme triennal d'immobilisations (PTI) 2025 adopté le 16 décembre 2024;

Considérant que des travaux de réaménagement sont requis afin de remettre aux normes le bâtiment de l'hôtel de ville et de revoir les espaces de bureau afin d'offrir aux employés des espaces agréables et sécuritaires;

Considérant que des honoraires doivent être engagés afin d'établir le projet final et de procéder aux appels d'offres;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Appuyé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Et résolu :

D'autoriser une dépense estimée de 45 000 \$ afin d'acquitter les honoraires professionnels requis en vue de réaliser des travaux de réaménagement et de mise aux normes de l'hôtel de ville.

De puiser les deniers requis aux fins de cette dépense à même le règlement d'emprunt 1929 et que le terme de remboursement de cet emprunt soit fixé à 15 ans.

Adoptée à l'unanimité

237-05-2025

**Autorisation de dépenses - Modernisation de l'éclairage de terrains sportifs**

Considérant que la dépense a été prévue au programme triennal d'immobilisations (PTI) 2025 adopté le 16 décembre 2024;

Considérant que la Ville de Cowansville souhaite adhérer au regroupement de l'UMQ pour cette dépense en vue de convertir l'éclairage des terrains sportifs, en luminaires à technologie DEL, afin de réduire les coûts d'énergie et les frais d'entretien;

Considérant que l'estimé des couts pourrait varier suite à l'analyse de faisabilité détaillée identifiée par la phase 1 du contrat à être octroyé par l'UMQ pour l'éclairage des terrains sportifs ;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Pepin

Appuyé par Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Et résolu :

D'autoriser une dépense maximale de 250 000 \$ taxes nettes pour l'achat et installation d'éclairage de terrains sportifs en vue de procéder à leur modernisation.

De puiser les deniers requis aux fins de cette dépense à même le surplus accumulé non affecté, déduction faite des subventions gouvernementales qui seront octroyées aux fins de cette dépense.

Adoptée à l'unanimité

**238-05-2025**

**Autorisation de dépôt d'un dossier de candidature — Reconnaissance à titre de Municipalité amie des enfants (MAE)**

Considérant que la ville de Cowansville est une municipalité Amie des enfants depuis 2014;

Considérant que l'accréditation vient à échéance en 2025;

Considérant la volonté manifestée et les démarches entreprises par la Ville pour maintenir son accréditation Municipalité amie des enfants (MAE);

Considérant que l'appel de candidature est du 1er avril au 3 juin;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Simon Angers

Appuyé par Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Et résolu :

D'autoriser et d'approuver le dépôt à Espace MUNI du dossier de candidature pour l'obtention de la reconnaissance Municipalité amie des enfants (MAE).

De confirmer que Mme Isabelle Gariépy, responsable aquatique et vie communautaire soit le porteur du dossier Municipalité amie des enfants (MAE).

De confirmer formellement l'engagement de la Ville de Cowansville à mettre en place, dans un délai de trois (3) ans, les trois (3) engagements figurant audit dossier de candidature pour la reconnaissance MAE.

De s'engager à :

- Assurer le suivi et la mise en oeuvre des engagements inscrits à la dernière section du dossier de candidature MAE;
- Célébrer annuellement la Journée mondiale de l'enfance (le 20 novembre);
- Organiser un événement médiatique pour souligner la remise officielle de son titre MAE;
- Faire la promotion de son accréditation MAE en utilisant le matériel promotionnel à l'effigie de MAE dans les édifices et les infrastructures municipales et en utilisant le logo MAE dans ses outils de communication, sur ses réseaux sociaux, etc.

Adoptée à l'unanimité

**SÉCURITÉ CIVILE ET INCENDIES**

**RESSOURCES HUMAINES**

239-05-2025

**Modification à la grille salariale du personnel cadre**

Considérant la *Politique sur les conditions de travail régissant les employés cadres de la Ville de Cowansville* actuellement en vigueur;

Considérant la réévaluation de certains postes cadres;

Considérant que pour la saine administration de la Ville il y a lieu de modifier l'Annexe A de ladite politique établissant la grille salariale pour le personnel cadre, et ce, afin de refléter la révision des postes effectuée;

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Appuyé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Et résolu :

De modifier l'Annexe A - Grille salariale – Personnel cadre rattachée à la *Politique sur les conditions de travail régissant les employés cadres de la Ville de Cowansville* actuellement en vigueur, telle que soumise.

Adoptée à l'unanimité

240-05-2025

**Embauche d'un employé cadre - Directeur des travaux publics - Service des infrastructures et des immobilisations**

*N.M.*

*Droit de veto exercé par la mairesse*

Considérant le processus de sélection pour l'embauche d'un employé au poste de Directeur des travaux publics qui s'est déroulé au cours des derniers mois;

Considérant que la candidature de Vincent Lévesque a été déposée et que celle-ci rencontre toutes les exigences du poste;

*N.M*

*Voir la résolution 244-05-2025 annexée aux présentes*

Considérant que tel que prévu à la *Politique sur les conditions de travail régissant les employés cadres de la Ville de Cowansville*, le candidat est assujéti à une période de probation et est rémunéré selon la grille des salaires de ladite politique;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Appuyé par Monsieur le conseiller Yvon Pepin

Et résolu :

De procéder à l'embauche de Vincent Lévesque au poste de « Directeur des travaux publics » à compter du 2 juin 2025, poste cadre de 37.5 heures par semaine, poste permanent, conditionnellement à la réussite d'une période de probation de six mois, et suivant les conditions prévues à la *Politique sur les conditions de travail régissant les employés cadres de la Ville de Cowansville* et d'établir la rémunération selon l'échelon 5 de la classe 7. Malgré toute disposition prévue à ladite politique, cette rémunération sera maintenue jusqu'au 31 décembre 2026.

D'accorder à Vincent Lévesque vingt (20) jours de vacances annuelles et d'accorder cinq (5) journées de congé pour maladie, raisons familiales ou personnelles pour l'année 2025, effectifs dès sa nomination au poste de directeur des travaux publics.

De modifier l'annexe B de la *Politique sur les conditions de travail régissant les employés cadres de la Ville de Cowansville* afin d'ajouter Vincent Lévesque à la liste d'ancienneté.

Adoptée à l'unanimité

**AFFAIRES NOUVELLES**

### **DÉPÔT DE DOCUMENTS**

Les membres du conseil ont reçu copie et pris connaissance des documents suivants :

- Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi du 22 avril 2025;
- Procès-verbal de l'assemblée ordinaire de Zone-Éco (La Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de Brome-Missisquoi) du 11 mars 2025;
- Statistiques – Permis de construction – avril 2025.

### **DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

**Une deuxième période de questions est tenue. Des citoyens questionnent les membres du conseil.**

**241-05-2025**

### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Pepin

Appuyé de Monsieur le conseiller Alain Daigle

Et résolu :

Que la séance soit levée à 20h09.

Adoptée à l'unanimité

---

Sylvie Beauregard, mairesse

---

Julie Lamarche, OMA, greffière

Par sa signature, la mairesse indique qu'elle signe en même temps toutes les résolutions incluses au procès-verbal.

